

Le Conseil

PC
AD
LIBRARY

COMMUNICATION A LA PRESSE

concernant la 106e session du Conseil spécial
de Ministres

Le Conseil spécial de Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a tenu ce jour sa 106e session sous la présidence de M. Raymond MARCELLIN, Ministre de l'Industrie de la République française.

Les gouvernements des Etats membres étaient représentés comme suit :

Pour l'Allemagne

M. F. NEEF

Secrétaire d'Etat au Ministère des
Affaires Economiques

Pour la Belgique

M. J. VAN OFFELEN

Ministre des Affaires Economiques

Pour la France

M. R. MARCELLIN

Ministre de l'Industrie

Pour l'Italie

M. F.M. MALFATTI

Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère
de l'Industrie et du Commerce

Pour le Luxembourg

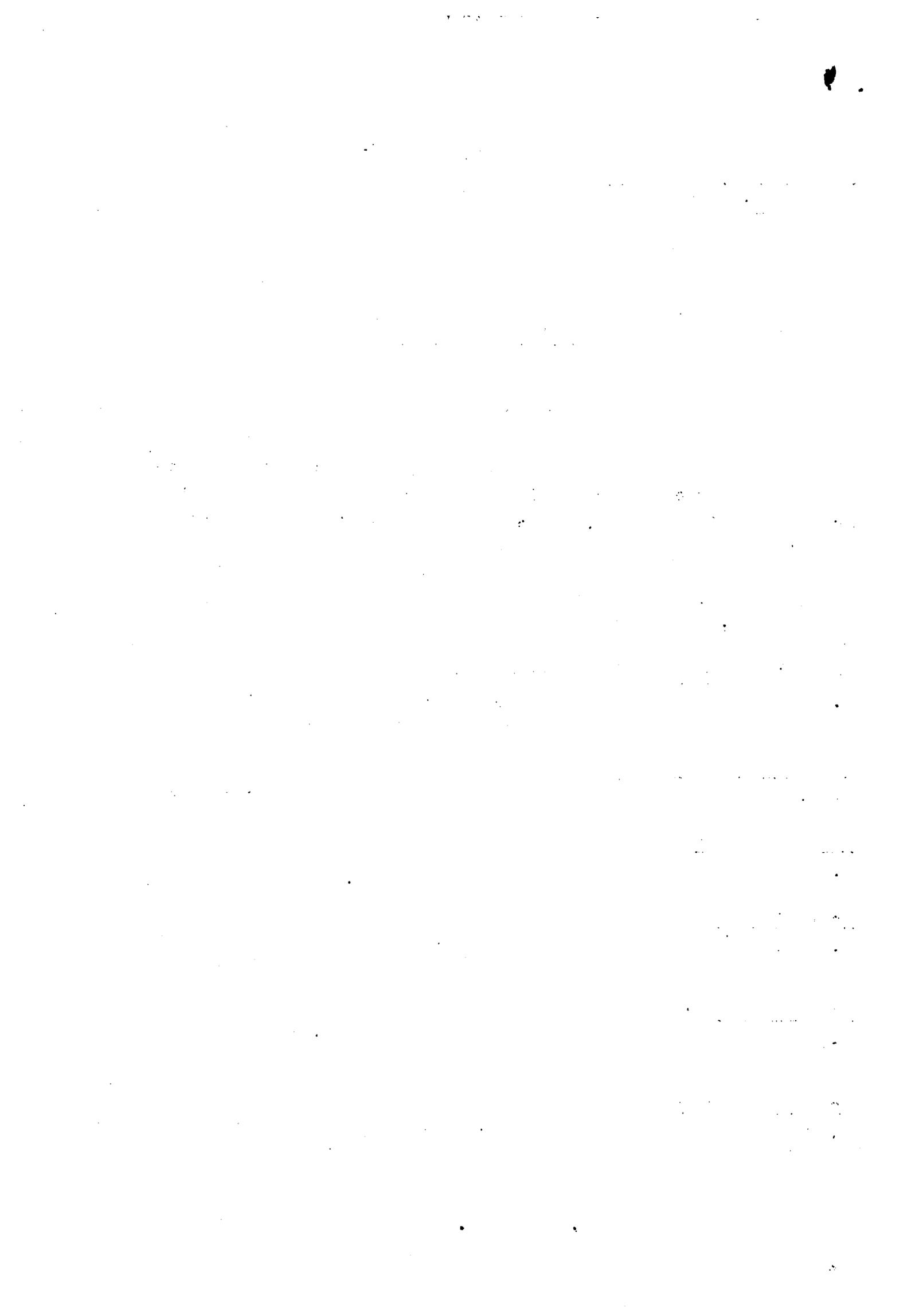
M. A. WEHENKEL

Ministre de l'Economie Nationale
et de l'Energie

Pour les Pays-Bas

M. BROUWERS

Secrétaire Général au Ministère
des Affaires Economiques



Avant d'ouvrir la session, le Président a tenu à adresser au Gouvernement italien les sentiments de sympathie du Conseil pour la catastrophe qui vient de frapper l'Italie.

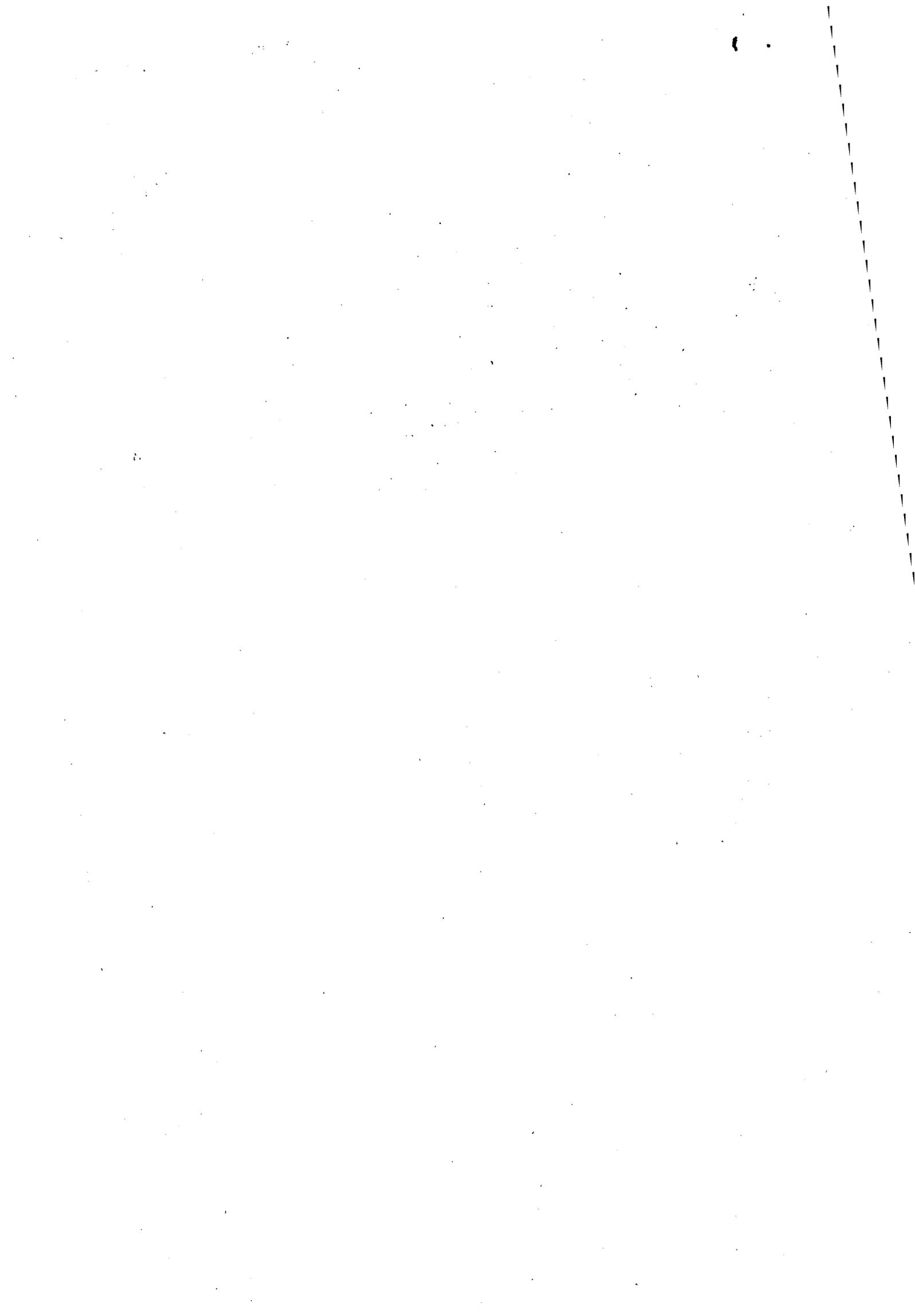
Le Président de la Haute Autorité s'est associé aux paroles prononcées par le Président du Conseil et a déclaré que son Institution se proposait de venir en aide aux travailleurs italiens touchés par l'inondation en accentuant son effort dans la construction de maisons ouvrières dans les régions frappées par la catastrophe.

o

o

o

Le Conseil a ensuite traité des questions suivantes :



AVIS CONFORMES

Le Conseil a donné les avis conformes suivants sollicités par la Haute Autorité au titre de l'article 56, paragraphe 2 a) du Traité, en vue de l'octroi de prêts d'une contre-valeur maximum de

- 2,5 millions de florins à la N.V. Steenfabriek Nievelsteen à Eygelshoven, pour faciliter le financement de la construction d'une briqueterie qui produira, suivant un procédé spécial, des briques pour murs extérieurs,
- 3,62 millions de florins à la Société N.V. Eurocarpet à Helmond, en vue de l'implantation à Sittard d'une fabrique de revêtements de sol,

Ces deux prêts sont accordés en vue de l'amélioration de la restructuration du Limbourg méridional.

- 2,2 millions de DM à la Firme "Dr. Hermann Müller", Bergneustadt (Bez.Köln), en vue de faciliter le financement d'une nouvelle succursale (fabrique de pièces pour automobiles) à Uebach-Palenberg dans le bassin houiller d'Aix-la-Chapelle,
- 3 millions de DM à la Société "Elektro-Chemie Ibbenbüren, GmbH.", en vue de faciliter le financement d'un programme d'investissement destiné à l'agrandissement de son usine de produits chimiques.



MARCHE SIDERURGIQUE

Les représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, ont, en accord avec la Haute Autorité, adapté et prorogé, pour l'année 1967, la décision du 8 décembre 1965 relative à certaines mesures applicables vis-à-vis des pays ou territoires à commerce d'Etat en ce qui concerne le commerce des produits sidérurgiques relevant du Traité CECA y compris les fontes et le ferro-manganèse carburé.

o

o o

Le Conseil a donné l'avis conforme sollicité par la Haute Autorité au titre de l'article 95, 1er alinéa du Traité, en vue d'une nouvelle prorogation, jusqu'au 31 décembre 1967, de la décision du 15 janvier 1964 portant interdiction de l'alignement sur les offres de produits sidérurgiques et de fonte en provenance de pays ou territoires à commerce d'Etat.

Le Conseil a été également consulté par la Haute Autorité en ce qui concerne le maintien et les modifications éventuelles à apporter aux recommandations de la Haute Autorité n° 1/64, respectivement n° 2/64 concernant, la première, un relèvement de la protection frappant les produits sidérurgiques à la périphérie de la Communauté, la deuxième, l'introduction d'une protection spécifique frappant les importations de fonte de moulage.

o

o o

o

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews, while secondary data was obtained from existing reports and databases.

The third section details the statistical analysis performed on the collected data. It describes the use of descriptive statistics to summarize the data and inferential statistics to test hypotheses. The results of these analyses are presented in a clear and concise manner, highlighting the key findings of the study.

Finally, the document concludes with a summary of the findings and their implications. It discusses the limitations of the study and suggests areas for future research. The author expresses confidence in the reliability of the data and the validity of the conclusions drawn.

Dans ce contexte, le Conseil a entendu un exposé du Président de la Haute Autorité sur la situation du marché commun de l'acier ainsi que sur les mesures que cette Institution envisage de prendre afin de remédier à la dégradation de cette situation.

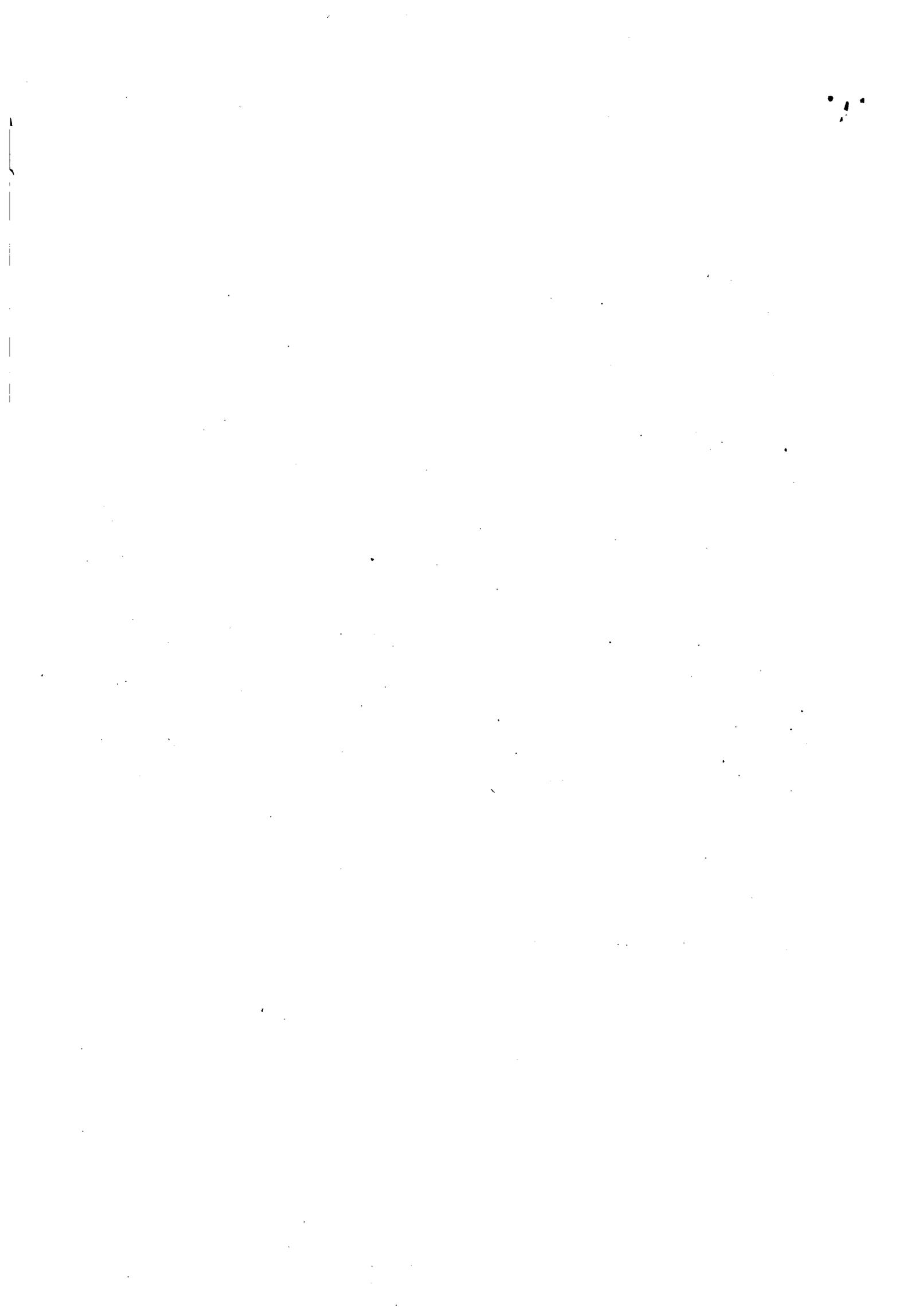
M. Del Bo a également formulé un certain nombre de suggestions sur l'action à mener par la Communauté en vue du redressement du marché de l'acier.

A l'issue de son exposé, le Président de la Haute Autorité a saisi le Conseil d'un mémorandum élaboré par la Haute Autorité et concernant le marché commun de l'acier ¹⁾.

Après avoir procédé à un premier échange de vues sur les problèmes soulevés par le Président de la Haute Autorité, le Conseil a décidé de créer un Comité ad hoc "Problèmes sidérurgiques" chargé d'examiner l'ensemble des problèmes que pose la situation actuelle du marché commun de l'acier et de faire rapport au Conseil sur les mesures à prendre dans ce domaine.

La Commission de Coordination a été invitée à préciser la définition des procédures d'études et le mandat du Comité ad hoc.

1) Un résumé de l'exposé du Président de la Haute Autorité ainsi que du mémorandum a été diffusé à la presse par les soins du Service du Porte-Parole de la Haute Autorité.



PROBLEMES CHARBONNIERS

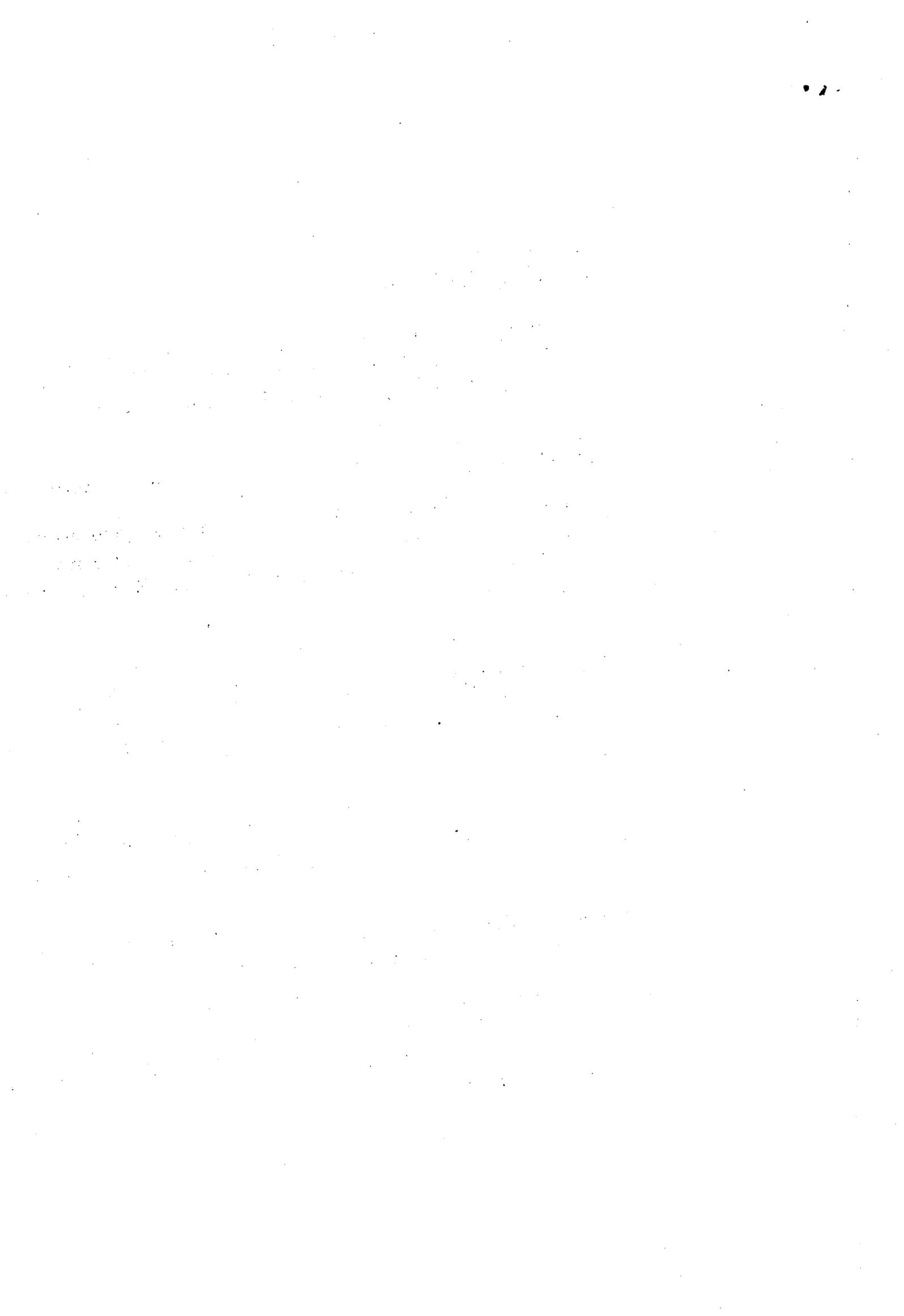
Au cours de sa présente session, le Conseil, après avoir procédé à un échange de vues sur les problèmes charbonniers sur la base du troisième rapport du Comité ad hoc "Problèmes charbonniers"

approuve les points 1) à 6), 8) et 9) de ce rapport

- dans ce cadre il donne mandat au Comité de poursuivre l'examen du bilan charbonnier de la Communauté et notamment de celui du charbon domestique et de faire rapport pour la prochaine session du Conseil
- en outre, en ce qui concerne le point 7), il donne mandat à ce Comité de poursuivre l'étude des possibilités d'aides complémentaires aux charbonnages de la Communauté pour les mettre à même d'adapter aux nécessités actuelles les prix des charbons à coke et des cokes livrés à la sidérurgie communautaire.

A cette fin, le Comité ad hoc fera rapport et présentera pour la prochaine session du Conseil des propositions précises

- 1) sur les critères d'attribution des aides complémentaires accordées par les Etats à leurs entreprises ;
- 2) sur la définition et les modalités d'application d'un système éventuel de compensation multilatérale entre les six Etats pour les échanges intra-communautaires de charbon à coke et de coke.



MESURES TARIFAIRES SEMESTRIELLES

Les représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, ont arrêté les dispositions concernant la réduction temporaire de certains droits de douane ainsi que la fixation de contingents tarifaires pour le premier semestre 1967.

Sur la base des propositions de la Commission de Coordination, il a été convenu de reconduire la réglementation actuelle pour les fontes au vanadium et au titane ainsi que pour les rails usagés.

En ce qui concerne l'octroi de contingents d'importation à droits suspendus, les représentants des gouvernements des Etats membres ont pris des dispositions au sujet du fil machine spécial pour l'industrie des pneumatiques et pour la fabrication de ressorts, de certaines ébauches en rouleaux pour tôle en fer ou en acier spécial allié et pour les rails usagés destinés au relaminage.



COMITE CONSULTATIF

Le mandat des membres actuels du Comité Consultatif expirant le 14 janvier prochain, le Conseil est, conformément aux dispositions de l'article 18 du Traité, appelé à nommer les nouveaux membres de ce Comité, pour la période du 15 janvier 1967 au 14 janvier 1969.

Au cours de sa présente session, le Conseil, entamant la procédure à mettre en œuvre à cet effet

- a confirmé la répartition des sièges entre les différentes industries et les différents pays telle qu'elle résulte des accords intervenus dans le passé,
- a désigné les organisations représentatives de producteurs et de travailleurs en ce qui concerne la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, l'Italie et le Luxembourg et les organisations représentatives de producteurs en ce qui concerne les Pays-Bas,
- est convenu de désigner suivant la procédure écrite les organisations représentatives non encore désignées, en fixant comme date limite pour cette procédure le 5 décembre 1966,
- est convenu d'inviter les gouvernements à présenter les candidatures pour la catégorie des utilisateurs et négociants (membres et observateurs), également pour le 5 décembre 1966,
- est convenu de procéder à la nomination des membres du Comité et des observateurs suivant la voie de la procédure écrite qui devrait être terminée avant le 7 janvier 1967.

o

o o

Le Conseil a décidé de tenir sa prochaine session le mardi 7 février 1967,

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be clearly documented, including the date, amount, and purpose of the transaction. This ensures transparency and allows for easy reconciliation of accounts.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of specialized software tools. Each method is described in detail, highlighting its strengths and limitations.

The third section focuses on the results of the data analysis. It presents a series of tables and graphs that illustrate the trends and patterns observed in the data. The author provides a detailed interpretation of these results, explaining their significance in the context of the study.

Finally, the document concludes with a summary of the findings and a discussion of their implications. The author suggests several areas for further research and provides recommendations for how the findings can be applied in practice.